



# Règlement cosplay

## A Little Country Of 2016

**Article 1 :** Toute personne s'inscrivant s'engage à respecter le présent règlement. Si ce présent règlement n'est pas respecté, l'équipe staff cosplay se réserve le droit de disqualifier ainsi que d'expulser de la salle, et par la même occasion, de l'évènement, le(s) participant(s).

**Article 2 :** Le passage devant un jury se déroulera à 14h50 le samedi 17 septembre, et à 14h30 le dimanche 18 septembre 2016 au Gymnase de Matour. Les cosplayers devront être présents et en cosplay à partir de 14h00. Ils pourront réaliser pour le concours une prestation scénique, ou défiler simplement devant le jury, afin de présenter leur costume selon leur choix. Une prestation scénique sera cependant très appréciée.

**Article 3 :** La durée des passages sur scène est limitée à 1 minute et 30 secondes pour les individuels, 3 minutes pour les groupes. Pensez également à l'image de référence ainsi que la musique accompagnant votre passage sur une clef USB le jour J.

**Article 4 :** Les cosplayers doivent remplir le formulaire en ligne et l'accompagner de **la musique de leur passage sur scène ainsi que de la ou les images de références du ou des cosplays** avant le 12 septembre 2016. La musique accompagnant le passage sur scène doit être en MP3, aucun autre fichier ne sera accepté. Passée cette date, ils pourront s'inscrire sur place, **selon les places disponibles**.

**Article 5 :** Sont strictement interdits : Les armes blanches, armes à feu, répliques d'airsoft, armes incendiaires ou toutes choses dangereuses. Ainsi que les gestes à caractère pornographique, incitant à la violence ou racistes. Le lancement de projectiles (paillettes, plumes, cotillons...) sur la scène est interdit, sauf dans le cas d'une demande autorisée par le staff cosplay, et uniquement par celui-ci.

**Article 6 :** Les répliques d'airsoft sont interdites **même le temps d'un passage au concours de cosplay**. L'organisation décline toute responsabilité en cas de non-respect de cette règle. L'organisation se réserve le droit (Les forces de l'ordre ont le droit d'interpeller toute personne en possession d'une réplique sur la voie publique, pour port d'arme illégal. Une réplique est, il faut le savoir, considérée comme une arme par intention).

**Article 7 :** Les cosplays achetés ne sont pas interdits mais ne seront pas pris en compte dans le classement. De même que les cosplays jugés trop dévêtus ou trop fortement aguichants. Les cosplays peuvent être courts mais nous vous demandons un peu de pudeur. Les cosplayers faisant partie de l'équipe staff cosplay pourront participer au concours. Cependant, ils ne pourront accéder qu'à un prix « Staff » et ne gagneront aucuns lots.

**Article 9 :** Nous vous demandons un comportement irréprochable et poli envers les autres cosplayers, les visiteurs, le personnel des différents magasins et associations, et l'équipe staff cosplay, ainsi qu'envers les passants en dehors de la salle.

**Article 10 :** L'équipe d'A Little Country Of ainsi que le staff cosplay déclinent toutes responsabilités en cas de vols, pertes d'objets, blessures... Les cosplayers doivent être autonomes et ne pas rejeter la faute sur l'équipe en cas de problèmes. Nous vous invitons donc à ne pas laisser d'objets de valeur sans surveillance (y compris dans les vestiaires).

**Article 11 :** Les cosplayers mineurs doivent faire remplir une autorisation parentale à fournir en même temps que l'inscription par email. Celle-ci peut être demandée à l'adresse [lillecosplay@gmail.com](mailto:lillecosplay@gmail.com), sans quoi, la personne ne pourra participer.

**Article 12 :** En participant à ce concours, les cosplayers acceptent que les photos ou vidéos où ils apparaissent soient réutilisées pour la communication future des évènements de l'association Lille Cosplay ou de l'évènement A Little Country Of.

**Article 13 :** Il est strictement interdit de ne pas s'amuser !